



COMMUNIQUE DE PRESSE – 18 Février 2009

Les fabricants d'aliments en appellent à une plus grande implication des Banques dans l'équilibre des filières agricoles et agroalimentaires bretonnes

Les Fabricants d'aliments du Bétail ont largement contribué ces derniers mois à l'équilibre financier des filières animales bretonnes dans une période où les trésoreries des éleveurs sont fortement dégradées par les marchés. Par leur engagement quotidien aux côtés des éleveurs, les fabricants apportent un soutien important aux producteurs.

Le Chiffre d'Affaires de la Profession bretonne des Fabricants d'Aliments du Bétail est d'environ 200 Millions d'€uros par mois. Sur la base d'un encours indicatif moyen de 30 jours, le coût financier supporté actuellement par les fabricants industriels d'aliments est de l'ordre de 10 millions d'€uros par jours ouvrés !

La loi de modernisation de l'économie du 4 août impose à compter du 1^{er} janvier 2009 de nouvelles règles sur les délais de paiement, ainsi que les pénalités en cas de retard.

Le délai de paiement maximum est ainsi fixé à 45 jours fin de mois ou 60 jours nets, à compter de la date de facturation. Les pénalités de retard ne pourront pas être inférieures à 3 fois le taux d'intérêt légal, soit un minimum de 11,97 % annuel. Sur le fond, l'AFAB considère que cette nouvelle réglementation est justifiée. Elle doit permettre un partenariat sain entre Clients et Fournisseurs (absence de dépendance financière) et contribuer ainsi à la pérennité des emplois dans les filières agroalimentaires en sécurisant le montant des encours.

Les fabricants d'aliments bretons, toujours soucieux de l'équilibre financier des producteurs, participent actuellement à des négociations à l'échelle nationale afin d'adapter utilement la loi aux situations difficiles que connaît le monde de l'élevage en Bretagne. Ces dérogations éventuelles ne pourront toutefois perdurer au-delà du 1^{er} janvier 2012 et chacun doit être préparé à respecter ces délais de paiement.

La Bretagne a la spécificité de par l'importance de ses filières porcines et avicoles, de nécessiter des capitaux importants pour financer le fond de roulement. Face à la crise économique actuelle et aux difficultés rencontrées dans de nombreuses filières agricoles, l'AFAB souhaite que l'ensemble des partenaires régionaux de l'élevage breton, assument leurs responsabilités comme l'ont toujours fait et continueront à le faire les fabricants d'aliments.

Les Banques sont des partenaires indispensables pour la pérennité de l'économie régionale et l'AFAB souhaite que leur soutien aux filières agricoles se renforce conformément aux volontés de l'Etat de soutenir l'économie réelle. Un soutien encore plus marqué des banques aux trésoreries des éleveurs est souhaitable.

Toute augmentation du délai de paiement « aliment » accordé aux clients-éleveurs demande de trouver environ 10 Millions d'euros par jour ouvré pour la Bretagne... Seul un effort collectif de l'ensemble des partenaires de l'élevage, avec à leur tête les Banques, permettra de renforcer notre production agricole et agroalimentaire régionale.

Contact : L. MORIN, 06.31.52.87.44

AFAB – Association des Fabricants d'Aliments du Bétail de l'Ouest

Maison de l'Agriculture – Technopôle Atalante Champeaux – Rue Maurice Le Lannou

CS 14226 - 35042 RENNES CEDEX – Tél : 0.811.656.736 – Fax : 0.811.656.743 (prix d'un appel local)

Email : contact@afabouest.com N° SIRET : 413 767 336 000 22